

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize octobre à 15h à la salle Moutou, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare.

Etaient présents :

MM. JALABERT Régis, NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André
Mmes BOSSA Bérangère, CABROL-GUITARD Maryvonne, MARTINEZ Michèle, PERONNIN Marie-Christine
MM. CASTAGNE Pierre, SAUVY Pierre

Absents excusés :

M. ALLIES Sébastien donne procuration à M. NAVARRO Armand
M. BAYLE Jérôme donne procuration à M. FALIP Jean-Luc
M. BLACHUTA Georges donne procuration à M. CLEMENTE André

Absents non excusés :

M. ALARY Jean-Claude

| | | | |
|---------------------|----|------------|----|
| Nombre de membres : | 15 | Présents : | 11 |
| En exercice : | 15 | Votants : | 14 |

Date de convocation : 4 octobre 2021

date d'affichage : 5 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre SAUVY

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

Délibération n° DCM 2021/50 : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile

Monsieur GUIBBERT rappelle qu'en séance du 22 octobre 2015, une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile avait été votée avec l'entreprise « Dépannage Auto Verlaguet » de Bédarieux. Cette convention étant échue, il convient de la renouveler.

Il présente la nouvelle convention. Pour rappel, à compter de maintenant, tout enlèvement de véhicule non réclamé par leur propriétaire, notamment pour les véhicules épaves, sera facturé à la commune.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide de conventionner avec l'entreprise « Dépannage Auto Verlaguet » pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile
- rappelle, comme indiqué dans la délibération 2020/50 du 2 décembre 2020, que les frais engagés par la mairie aux fins d'expertise des véhicules mis en fourrière et non réclamés par leurs propriétaires leur seront refacturés par émission de titre de recette relatifs à la mise en recouvrement de ces frais
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette délégation de service public.

Délibération n° DCM 2021/51 : Acquisition parcelles section AD n° 136-139-341

Madame MARTINEZ fait part au conseil municipal de la proposition de Monsieur NOCETO, par courrier électronique du 18 août 2021, de céder à la commune ses parcelles cadastrées section AD n° 136-139-341, située à Castanet le Bas route des Nières, d'une superficie cadastrale de 1223 m² pour un prix de 1000€

Madame MARTINEZ indique que ces parcelles sont d'un intérêt communal. En effet, elles permettraient la création d'une aire de stationnement pour le hameau, problématique soulevée à de nombreuses reprises par les habitants. Cette solution permettrait d'éviter le stationnement non autorisé dans le ruisseau de Janenq.

Madame MARTINEZ demande aux membres présents de se prononcer sur ce projet d'acquisition.

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Madame MARTINEZ, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- D'accepter la proposition de Monsieur NOCETO Jean-Claude
- D'acquérir les parcelles cadastrées section AD n°136-139-341 pour un montant de 1000€, frais de notaire à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en lien avec cette acquisition

Monsieur le Maire remercie les membres et explique qu'un devis pour l'aménagement va être demandé pour solliciter des subventions.

Par ailleurs, un courrier accompagné de la fiche télé-alerte sera distribué à tous les habitants et propriétaires dans le hameau pour rappeler l'interdiction du stationnement dans le ruisseau et inciter à s'inscrire au système de télé-alerte.

Délibération n° DCM 2021/52 : Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels – budget COMMUNAL (10100)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 14 octobre 2019, une provision d'un montant de 181 061 € avait été réalisée en vue des travaux futurs de réfection de la toiture de l'église paroissiale et de la mise en accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire expose que la totalité des subventions relative à l'opération de réfection de la toiture de l'église paroissiale estimée à 410 833.33€ HT a été attribuée, à savoir 164 333€ par la DRAC, 82 166€ de la Région Occitanie et 67 800€ du département de l'Hérault.

L'opération sera donc prochainement lancée. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation chez le maître d'œuvre Monsieur Frédéric FIORE architecte du patrimoine.

Les travaux pourraient démarrer 1^{er} trimestre 2022.

Dans ce cadre, l'opération se réalisant, il convient d'effectuer une reprise de la provision à hauteur de 160 000€ correspondant à l'autofinancement prévisionnel et à la TVA.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide la reprise de la provision effectuée en 2019 par l'émission d'un titre de recette d'un montant de 160 000 € euros à imputer au compte 7815.

Délibération n° DCM 2021/53 : Budget Communal (10100) Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide d'effectuer l'inscription budgétaire suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : compte 7482 « compensation perte taxe add droit mutation » + 57 850 €
Dépenses : Compte 023 « virement section investissement » + 57 850 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : compte 021 « virement de la section fonctionnement » + 57 850 €
Dépenses : Compte 21318-230 « autres bâtiment public »
 Opération 230 « bâtiment AB419-420 » + 39 850 €
 Opération 200 « travaux bâtiment culte toit » + 18 000 €
Total + 57 850 €

- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Délibération n° DCM 2021/54 : Aide urgence gel

Monsieur JALABERT expose au conseil municipal que les dégâts consécutifs à l'épisode de gel début avril 2021 sont considérables pour le secteur agricole et tout particulièrement pour les viticulteurs et les arboriculteurs de l'Hérault et de la commune.

Il propose, en conséquence, au conseil municipal d'abonder le Fonds départemental.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 mai 2021 ;

Considérant que ces événements exceptionnels ont pour conséquences des pertes de récolte importantes (à hauteur de 50 à 80 % pour certaines exploitations), des situations de détresse pour beaucoup d'exploitants agricoles et de structures coopératives, et inévitablement des répercussions sur le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune et de l'intercommunalité,

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, un Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel a été mis en place, par le Département de l'Hérault, de concert avec la Chambre d'Agriculture,

Considérant que la commune de St Gervais sur Mare souhaite, dans un souci de solidarité territoriale et de maintien des activités en milieu rural, soutenir cette initiative exceptionnelle, qui relève de l'intérêt général du bloc communal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JALABERT ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité (1 voix contre BLACHUTA Georges, 13 voix pour)

- Décide d'abonder le fonds départemental à hauteur de 1 000 euros ;
- Autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires ;

Monsieur le Maire remercie pour cette solidarité et rajoute que la Communauté de Communes Grand Orb a voté une enveloppe de 10 000€ sur ce fonds d'aide.

Monsieur CLEMENTE indique qu'il serait intéressant d'obtenir :

- le montant total des dons
- la répartition qui aura été décidée
- la liste des entreprises du secteur qui auront perçu des fonds dans ce cadre.

Délibération n° DCM 2021/55 : Congrès des Maires

Monsieur JALABERT explique que ce congrès existe depuis 1907. La thématique de cette année est axée sur l'économie locale et sa relance. Une vingtaine de forum sera organisée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- considérant la participation de la Commune au Congrès des Maires 2021 à Paris (du 16 au 18 novembre 2021)

- décide de prendre en charge les frais relatifs à cette participation de la façon suivante :

- hébergement « Hôtel de Nice »
- transport « SNCF »

- décide de rembourser ces frais à Monsieur le Maire sur présentation de factures et/ou des billets de transport compostés, libellés à son nom

- ces frais sont imputés à l'article 6532 « frais de mission des élus ».

Délibération n° DCM 2021/56 : Correspondant tempête

Monsieur GUIBERT rappelle qu'en séance du 13 janvier 2021 les membres du Conseil municipal l'avait désigné à l'unanimité comme correspondant tempête pour ENEDIS.

Il propose de désigner Monsieur NAVARRO en suppléant pour le seconder dans cette mission d'interface entre la commune et ENEDIS afin d'améliorer les conditions de dépannage des usagers lors de sinistres significatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve cette proposition
- désigne Monsieur Armand NAVARRO comme correspondant tempête suppléant

Divers

Compte-rendu du conseil d'école du 12 octobre 2021 par Monsieur CLEMENTE

Un rappel général a été fait par Madame THERON, secrétaire générale, relatif aux points suivants :

- le protocole sanitaire mis en place
- la modification du règlement cantine liée à la fixation à 38 du nombre d'écoliers maximum pouvant être accueilli par le restaurant scolaire
- le ramassage scolaire.
- l'ouverture de la bibliothèque municipale avec la mise en place d'une navette gratuite pour les écoliers par l'intermédiaire de l'école.

Monsieur le Maire rajoute que ces rappels sont nécessaires pour le bon fonctionnement des services. La problématique du nombre d'enfant mangeant en cantine est positive. En effet, cela signifie que les effectifs sont en hausse avec des familles dont les parents travaillent. Un projet d'agrandissement du restaurant scolaire est à l'étude au sein du conseil départemental.

Les représentants de parents d'élèves (RPE) ont commencé à mettre en avant un besoin de garderie pour le soir et pendant les vacances scolaires. Monsieur CLEMENTE a expliqué que, pour mener l'étude à terme, des informations complémentaires sont nécessaires. Des réunions seront donc organisées avec les RPE dès que les sondages seront terminés. Madame BOSSA rajoute que ce besoin de garderie est accru par le fait que les familles travaillent.

Monsieur le Maire conclue par les travaux réalisés par la commune cet été :

- traçage de la cour
- agencement de la salle de motricité
- réalisation de la dalle pour poser le chalet en fin d'année.

La remise des dictionnaires aux nouveaux 6^e issus de l'école primaire de St Gervais sur Mare et domiciliés sur la commune a eu lieu jeudi dernier.

Conférence « le jour de la nuit » organisée par le Parc Haut Languedoc et Vignobles à la salle culturelle le vendredi 8 octobre

Messieurs CLEMENTE, JALABERT et ALARY étaient présents. Monsieur CLEMENTE a exposé les travaux d'investissement réalisés par la commune pour des économies d'énergie.

Les intervenants ont mis en avant que l'éclairage public a des effets nocifs sur la faune et la flore et la biodiversité. La solution est donc l'extinction totale une partie de la nuit.

Une réflexion doit être menée au sein de la collectivité

Monsieur NAVARRO donne l'exemple de certains villages de la Drôme qui appliquent une extinction de minuit à 5 heures

Monsieur SAUVY expose que la ville de Magalas a mis en place une baisse de l'intensité à partir de minuit trente. Monsieur NAVARRO complète ce propos en précisant que cette diminution est effective sur certains endroits de la commune au fur et à mesure des travaux de remplacements des luminaires.

Monsieur le Maire explique qu'à Lunas la municipalité a mis en place l'extinction sans référendum.

Monsieur NAVARRO confirme que cette réflexion est importante compte-tenu de la hausse énergétique et de l'économie que cette extinction engendrerait.

Monsieur le Maire propose de faire un essai en début d'année après une bonne publicité.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, sont favorables à faire un test après la distribution du bulletin municipal et une bonne campagne d'informations.

Monsieur SAUVY expose que certaines communes ont fait cette expérimentation autour de Béziers. Apparemment dans les communes où l'extinction est en place, les services de gendarmerie n'ont pas constaté une augmentation de la délinquance

Monsieur le Maire conclue en indiquant qu'il va se renseigner auprès de la préfecture pour la procédure de la mise en place d'un test.

Maison de retraite Les Treilles conseil exceptionnel de la vie sociale

Monsieur CLEMENTE en rend compte. Une aide de 22 500€ sera versé par la Région Occitanie pour des travaux de prévention et l'acquisition de petits matériels pour l'amélioration de la vie quotidienne. Cette aide fait suite au plan Ségur de la santé.

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à l'inauguration de la Station à Lamalou-les-Bains gérée par une association de professionnel de santé. Elle est intervenue également au sein de l'établissement des Treilles.

Madame PERONNIN expose que des administrés se plaignent que le cheminement piéton au niveau de l'aire de repos n'existe plus. Le chemin n'est composé à ce jour que de graviers ce qui empêche le passage des personnes âgées avec leur charriot.

Madame BOSSA rend compte d'une difficulté de circulation sur le parking de la maison de santé par les camions qui livrent l'établissement du fait d'un stationnement en dehors des places.

Monsieur le Maire demande à ce que ces remarques soient prises en note afin d'apporter une réponse appropriée.

Compte-rendu de la réunion du collectif des associations du 28 septembre 2021

Toutes les associations très actives étaient présentes. Les consignes liées à la crise sanitaire ont été rappelées. Un planning des manifestations est tenu en mairie pour éviter les doublons. Les associations sont donc invitées à les communiquer et à compléter la fiche correspondante pour parution sur le site internet de la mairie.

La reprise des activités est actée :

- La chorale a recommencé ses répétitions.
- Sports au Canton a relancé ses activités sportives.
- La Maison Cévenole organise la castagnade le dimanche 31 octobre, avec pass-sanitaire.

Les lotos sont également autorisés selon les conditions sanitaires en vigueur.

La date buttoir pour transmettre à Edith NOUBLANCHE les projets d'articles à paraître dans le bulletin municipal est le 15 octobre.

Monsieur le Maire rappelle que ce collectif existe depuis 2000. Il permet l'union et la coopération entre les associations.

Monsieur GACHES président du Cercle expose qu'étant donné l'activité en sommeil de cette association, il est prêt à faire un don au collectif pour l'acquisition de matériel qui servirait à tous, ou pour accompagner une manifestation ou un évènement pour la commune.

Monsieur le Maire expose la problématique rencontrée par l'absence de chambre froide. Une réflexion pourrait être menée pour une acquisition car toutes les associations l'utilisent.

Marché de Noël

Monsieur le Maire confirme que le marché de Noël aura lieu le dimanche 5 décembre 2021 en coopération avec la Maison cévenole et l'association l'Art de la Main, sous les conditions sanitaires en vigueur.

Le samedi 4 décembre sera organisé un concert à l'église.

Ce week-end-là débutera également l'ouverture de la crèche animée à la chapelle des Pénitents.

Le concours des illuminations de fin d'année initiée par le CCAS l'année dernière sera reconduit avec passage du jury entre les fêtes.

Archives communales :

Un rendez-vous est fixé le mardi 23 novembre avec la conservatrice du patrimoine pour une inspection des archives communales ainsi qu'une étude sur le bâti et les travaux à mener pour la conservation des archives. Cette rencontre en présence de Monsieur SAUVY permettra d'utiliser son expérience.

Compte-rendu des travaux

- Quartier de la rue de Boussagues : les premiers travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal de la Mare sont terminés. Les travaux pour la reprise du revêtement démarrent sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Une réunion avec le géomètre expert ROQUE a eu lieu pour éclaircir la propriété de l'espace sous et après le porche au 17 rue de Boussagues. Il en ressort que la propriété est privée. Le sol de la cour appartient à Mme PERREIRA et le sol du dessous du porche à Mme HAFNER.

Des autorisations de travaux devront donc être signées avec ces propriétaires.

- Travaux de l'ensemble des 3 maisons à pan de bois abritant l'épicerie. La commune propriétaire réhabilite l'immeuble. Les premiers travaux consistent en la reprise de toute la toiture, des façades et des menuiseries. Le chantier devrait durer 7 mois.

Une rencontre avec Madame TAFANI titulaire du bail commercial a eu lieu. La remise qu'elle loue de l'autre côté de la rue va être échangée avec celle en continue de son commerce dans laquelle des sanitaires vont être créés. Un projet d'aménagement intérieur est à l'étude, en accord avec Madame TAFANI, pour la mise à disposition de mobilier neuf au commerce.

Le temps de ces travaux intérieurs, le commerce devra obligatoirement être fermé et une indemnisation sera calculé pour Madame TAFANI.

En conclusion Monsieur le Maire rappelle que cette fin d'année 2021 et le début de l'exercice 2022 correspondent à une période intense en investissement. En effet, à ces deux opérations de travaux vont se rajouter les travaux de restauration de la toiture de l'église paroissiale, le réaménagement de la salle archéologique de la maison cévenole, la restauration du retable, la rénovation des toitures de la salle de Rongas et du Presbytère, le remplacement des menuiseries de la maison cévenole, la mise en accessibilité de la mairie.

- Compte-rendu de la réunion avec Monsieur JALABERT architecte par Monsieur Régis JALABERT pour

- La mise en accessibilité de la mairie : pour rappel le 1^{er} appel d'offre étant infructueux, un nouvel appel d'offre a été relancé ce mardi.

- Le réaménagement de la salle archéologique de la maison cévenole : le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation pour un lancement de l'appel d'offre avant la fin de l'année. Ce chantier devrait durer entre 1 et 2 mois. A l'étude la continuité de l'activité pour la maison cévenole.

Informations diverses

Monsieur JALABERT explique que des malfaçons vont être reprises au centre de secours au niveau de fuites d'eau et de problème d'étanchéité dans les sanitaires.

Rencontre de la gendarmerie : le nouveau commandant chef de la brigade de Béziers est Monsieur PARDONNEAU. Le nouveau chef du groupement de Bédarieux est Monsieur ROSA. Le référent de St Gervais/Mare est Monsieur KEMPF. Quatre gendarmes résident dans la caserne de St Gervais sur un effectif de 7.

L'étude du dossier de pose de caméra sur la commune deviendra indispensable sur l'exercice 2022. Monsieur le Maire prendra contact auprès de Monsieur ROMERO, gendarme en charge de ce dossier.

Personnel territorial :

Monsieur le Maire informe que Madame CALVET a été recrutée dernièrement en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 9 mois à 20h/semaines.

Monsieur le Maire rappelle que ces accompagnements sur les fins de carrière professionnelle sont habituels dans notre commune. Depuis 2006, sur 38 contrats aidés, 8 correspondent à des soutiens en fin de carrière soit plus de 21% des recrutements.

Installation de mini-bac de compostage par la Communauté de Communes Grand Orb :

Des bacs sont installés à l'entrée d'un quartier ou d'un village. Il doit y avoir l'adhésion des habitants. Monsieur le Maire expose que cette action pourrait être intéressante pour le village de Rongas. Elle pourrait rassembler les gens.

Une réunion pourrait être organisée durant les vacances scolaires avec la responsable du service déchetterie de la Communauté, Monsieur CASTAGNE, Madame GUITARD-CABROL et Monsieur GUIBBERT.

Hameau de Rongas

Monsieur CASTAGNE indique que le mur derrière le monument aux morts est en cours de finition de restauration. A voir pour finir la restauration du reste du mur

La dalle pour accueillir le pressoir à l'entrée de Rongas a également été réalisée. L'association le Dyn'hameau de Rongas posera très prochainement ce pressoir.

Le parking à l'entrée de Rongas est bien utilisé.

L'échafaudage pour la réfection du toit de la salle a été posé.

Association des Trinacriens

Madame GUITTARD-CABROL fait partie de l'association des Trinacriens à Bédarieux. Le projet de festival des Triacriales est fixé à juin 2022 avec de nombreuses animations (conférence à la médiathèque, déambulation vénitienne, randonnée lyrique, etc.).

Dans ce cadre une séance cinéma en plein air est prévue le jeudi 23 juin à St Gervais sur Mare (film « cinéma paradiso ») avec antipasti en préambule.

La séance est levée à 18h



| | | | |
|------------------|--------|------------------------------|--------|
| FALIP Jean-Luc | | JALABERT Régis | |
| NAVARRO Armand | | GUIBBERT Bernard | |
| CLEMENTE André | | ALARY Jean-Claude | Absent |
| ALLIES Sébastien | Absent | BAYLE Jérôme | Absent |
| BLACHUTA Georges | Absent | BOSSA Bérangère | |
| CASTAGNE Pierre | | CABROL- GUITARD Maryvonne | |
| MARTINEZ Michèle | | PERONNIN Marie-Christine | |
| SAUVY Pierre | | | |

Liste des délibérations :

DCM 2021/50 : Convention de fourrière automobile avec l'entreprise VERLAGUET

DCM 2021/51 : Acquisition de terrains à Castanet le Bas

DCM 2021/52 : Reprise provision budgétaire

DCM 2021/53 : Budget communal : décision modification n°1

DCM 2021/54 : Aide urgence gel

DCM 2021/55 : Congrès des Maires

DCM 2021/56 : Correspondant tempête ENEDIS